

## Pilotage à vue des évacuations sanitaires



Des failles dans le système appellent une collaboration accrue entre les deux départements de La Réunion et Mayotte. Concrétisée par la tenue le 14 septembre d'un comité de pilotage. Des Evasan moins couteuses qu'il n'y paraît selon le directeur de la Caisse de sécurité sociale de Mayotte qui appelle à améliorer l'offre de soins sur place.

[Page 2](#)

### Faits divers

**Une avocate sauvagement agressée, le barreau condamne un acte «prémédité»**



[Page 3](#)

### Santé

**«Ambition forte, objectifs modestes», pour le nouveau patron de l'ARS**



[Page 4](#)



Votre portail captif par



**Alter 6.com**  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

**Santé**

# Pilotage à vue des Evacuations sanitaires



**Des failles dans le système appellent une collaboration accrue entre les deux départements de La Réunion et Mayotte. Concrétisée par la tenue le 14 septembre d'un comité de pilotage. Des Evasan moins couteuses qu'il n'y paraît selon le directeur de la Caisse de sécurité sociale de Mayotte qui appelle à améliorer l'offre de soins sur place.**

Plus connues dans le langage hospitalier sous la contraction Evasan, ces départs pour urgences médicales vers des régions plus équipées font débat à Mayotte. Ou plutôt à La Réunion où sont envoyés nos petits et grands malades. Car comme s'en est faite écho la presse régionale, il s'agit aussi d'immigration clandestine et de droits de l'homme. Mais pas seulement.

Contrairement aux thèses avancées, les non assurés sociaux ne sont pas majoritaires lors des Evasan. Sur 624 en 2014, 400 d'entre eux étaient affiliés à la Caisse de Sécurité sociale de Mayotte, rapporte Jean Véron, le directeur de la CSSM. Et selon lui,

la proportion est même en amélioration : « nous travaillons avec le Centre hospitalier de Mayotte pour une meilleure affiliation, certains patients étant en droit de l'obtenir et ne le demandent pas. »

Selon lui, le problème est ailleurs : « les enfants hospitalisés là-bas peuvent y rester plusieurs mois, voire des années », s'alarme Jean Véron. Le chiffre de 1 800 euros par journée d'hospitalisation est avancé du côté réunionnais. Quand à Mayotte, c'est le coût social qui inquiète : « les familles vivent des drames, avec des enfants qui se retrouvent isolés par la force des choses », poursuit le directeur de la Sécu qui évoque un gros travail d'accompagnement entrepris sur les patients en partance.

Ce n'est pas suffisant et le département de Mayotte a été sollicité. Avec une surprise du côté de son vice-président chargé du social, Issa Abdou : « nous étions totalement absent du dispositif ! », constate-t-il en prenant les manettes en avril dernier. Il se rend donc à La Réunion et accompagne la CSSM dans la décision d'organiser le comité de pilotage des

Evasan à Mayotte cette année, et non à La Réunion. Il se tiendra le 14 septembre et réunira les deux conseils départementaux, les caisses de sécurités sociales CSSM et CGSS, l'ARS OI et les centres hospitaliers CHU et CHM.

« Nous avons également proposé d'aider les associations comme la Maison des parents à La Réunion au moyen de subventions », déclare Issa Abdou. Le travail du comité de pilotage portera donc sur le social, et non le médical, indique Jean Véron.

## 235 millions d'euros pour la santé à Mayotte

Car s'il fallait aller au fond du problème, il faudrait prendre en compte le coût des Evasan, « ridicule ! A peine plus de 1% des 235 millions d'euros de dépense annuelles de santé engagées par la CSSM sur notre département » retrace son directeur qui se base sur un rapport Outre-mer de la Cour des Comptes.

Un coût insuffisant pour provoquer une réelle prise de conscience : « nous aurions tout intérêt à développer une offre de soins complète sur notre territoire, même si elle n'est nulle part parfaite, plutôt que d'éloigner nos malades », prêche-t-il.

Quant à la part de non assurés sociaux, essentiellement en provenance des îles voisines, un travail avec l'Union des Comores serait indispensable par la suite. Les Centres hospitaliers se trouvant plongés en plein paradoxe : l'obligation de soins à apporter à la population, mais financés par un Etat chargé de lutter contre l'immigration clandestine.

Encourageant en tout cas que le conseil départemental se penche sur la situation de ses malades, et surtout que le dialogue soit noué entre les deux îles sur le domaine du social.

Anne Perzo-Lafond

## Faits divers

# Une avocate sauvagement agressée, le barreau condamne un acte «prémédité»



*Me Nadjim Ahamada, bâtonnier du barreau de Mamoudzou*

**Une avocate du barreau de Mayotte a été rouée de coups ce mercredi matin vers 7h30 alors qu'elle se rendait au cabinet de Me Sylvie Sevin où elle est collaboratrice, dans le quartier des Hauts Vallons.**

Lorsque l'avocate est entrée dans l'immeuble, deux ou trois jeunes étaient là. L'attendaient-ils ? Impossible de le savoir. Ils s'en sont en tout cas pris très violemment à elle avant de prendre la fuite à bord d'un véhicule. Les agresseurs étaient selon les premiers témoignages cagoulés ou le visage en partie camouflés par des capuches.

L'avocate a été évacuée vers le CHM d'où elle est ressortie en fin de matinée. Victime de multiples contusions, elle a «le nez cassé, une ecchymose au niveau d'un œil et est psychologiquement très affectée», indiquait le barreau en fin de

journée. L'avocate exerce à Mayotte depuis un an.

Ces événements sont marqués par plusieurs éléments troublants. Les agresseurs ne seraient pas repartis avec le sac de l'avocate. Le mobile de l'agression ne serait donc pas un simple vol. Quant au mode opératoire, des agresseurs masqués qui repartent au volant d'un véhicule, il est tout à fait inhabituel à Mayotte. Enfin de journées, le barreau de Mayotte, via le bâtonnier Nadjim Ahamada, a condamné cette agression «préméditée» et «ignominieuse» d'une des leurs, dans un communiqué.

Selon le barreau, «il ressort des circonstances, à confirmer par l'enquête ouverte, qu'il s'agit d'un acte prémédité puisque les individus attendaient dans le couloir donnant à la porte d'entrée de son cabinet et s'en ont pris au jeune confrère gratuitement et ne semblaient en rien intéressés par ses effets personnels».

## Un rôle essentiel dans la démocratie

Le barreau condamne «avec la plus grande force cette agression ignominieuse dont le caractère inouïe doit nous interpeler puisque dirigée vers le corps des Avocats», affirme Me Ahamada.

«Nous rappelons que le fait de s'en prendre à un Avocat en raison de sa profession constitue une circonstance aggravante de l'infraction de violences.

Nous rappelons également le rôle

essentiel des Avocats dans notre démocratie en œuvrant aux côtés de la Justice par la défense des droits et des libertés reconnus par notre constitution notamment», poursuit-il.

Le parquet est saisi d'une plainte déposée au commissariat de Mamoudzou, et le bâtonnier doit rencontrer le procureur de la République, demain jeudi, en marge de l'audience solennelle de rentrée du tribunal de grande instance de Mamoudzou pour évoquer les faits.

# LE JDM

- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

**Le Journal de Mayotte**  
**[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)**

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
07.85.05.96.59.

**Santé**

# «Ambition forte, objectifs modestes», pour le nouveau patron de l'ARS



*François Maury*

**La politique de santé de l'Etat sera menée par une nouvelle tête dans l'océan Indien : François Maury a expliqué sa méthode de fonctionnement aux médias locaux. Le rattrapage qu'il envisage vers les standards nationaux de santé se heurte toujours aux problématiques locales.**

Ce n'est pas un bleu qui arrive à la tête de l'Agence régionale de santé Océan Indien (ARS OI), succédant ainsi à Chantal de Singly qui l'avait inaugurée il y a 5 ans. Ancien élève de l'Ecole nationale de santé publique, François Maury a derrière lui 30 ans de présence au sein des hôpitaux, dont plus de dix ans à la direction du Centre hospit-

alier de Roubaix. Il a notamment exercé à l'IGAS, l'Inspection générale des Affaires sociales.

Il se présentait devant la presse mahoraise ce mercredi en affichant sa démarche, « orientée vers l'écoute et la compréhension dans un premier temps », des équipes de l'antenne mahoraise de l'ARS, et du directeur du Centre hospitalier de Mayotte (CHM) et de ses équipes, « j'ai déjà rencontré les urgences, la périnatalité et la pédiatrie ». Il faut dire que Mayotte détient toujours le record de la plus grande maternité de France.

Autre spécificité, les 66% de non assurés sociaux sur l'ensemble des patients de l'hôpital, dont la prise en charge est assurée par l'ARS, «

et que nous continuerons à assumer », confirme le directeur général. Et un de ses chevaux de bataille s'appellera la CMU-C (prise en charge gratuite de la part complémentaire des dépenses de santé), inexistante à Mayotte, ce qui prive beaucoup de patients de l'accès à la médecine libérale. « Mais attention, ambition forte mais objectifs modestes », clame François Maury réaliste, qui sait la difficulté à attirer des personnels médicaux à Mayotte, « et même plus généralement dans les endroits retirés comme les campagnes françaises ! »

## Financer les études des jeunes médecins

Plus que le recours aux médecins étrangers dont l'évocation avait provoqué un début de grogne du monde médical local, il penche pour le Contrat d'Engagement de Service public, « les jeunes médecins se voient financer leurs études mais s'engagent à venir sur le territoire en contrepartie ». Une solution de moyen terme et qui s'adapterait parfaitement selon lui aux jeunes mahorais.

Mais une des missions premières d'une agence de santé est la prévention des épidémies, qu'il juge maîtrisées de manière satisfaisante à Mayotte, « où nous avons contenu les 500 cas de dengue l'année dernière ». Dans ce secteur les moyens sont accrus, « avec la présence de statisticiens, d'épidémiologistes et l'arrivée prochaine de représentants de l'Observatoire régional de la santé ». Un double objectif donc pour le nouveau directeur général à cheval sur deux départements aux priorités si différentes : « aller vers un régime de droit commun en matière de santé, en poursuivant le travail entrepris avec le CHM et

les dispensaires. »

Le nouveau directeur général de l'ARS OI l'a compris, Mayotte bien que 101ème département ne veut plus être la dernière roue de la charrette en matière de santé. Les cadres mahorais, au fait des spécificités de leur territoire, aspirent d'ailleurs à être plus visibles au sein de l'ARS. Mais c'est un piège dans lequel il ne veut pas tomber : « Chantal de Singly m'a transmis son amour de votre département, j'y serai tous les mois. »

Anne Perzo-Lafond

## Société

### Orange : Les grévistes assignés en justice

C'est presque une tradition à Mayotte. Les grèves animent nos rues et... nos salles d'audience. Comme à la Sodifram, la Somaco ou la Colas avant elle, la direction d'Orange assigne le syndicat Sud Solidaires et les représentants syndicaux de la société en justice. L'entreprise reproche aux grévistes d'avoir fermé les deux magasins de l'enseigne à Kawéni et au centre commercial Jumbo Score. Ils devraient donc être poursuivis pour entrave.

Si l'audience se déroule de la même façon que lors du conflit social de la Somaco, le dernier en date à s'être transporté au tribunal, l'avocat de l'entreprise, Me Nadjim Ahamada devrait mettre en avant une atteinte au droit de travailler pour les non-grévistes et peut-être une atteinte à la liberté d'entreprendre.

L'audience est prévue lundi matin à 8 heures.

## Société

# Préavis de grève à l'hôpital



*Débrayage du personnel hospitalier ce mercredi*

**L'agression de deux agents hospitaliers mobilise le personnel du Centre hospitalier de Mayotte. Une sensibilisation est souhaitée autour de la pratique des autopsies qui provoquent des tensions récurrentes dans la population.**

Après s'être concertée, l'intersyndicale des personnels hospitaliers a voté en faveur du dépôt d'un préavis de grève pour mardi prochain, respectant ainsi les 5 jours francs. Décidés à dénoncer l'agression des deux agents ce mardi, l'un personnel bio-médical et l'autre de l'équipe technique, ils souhaitent aussi sensibiliser : «Nous souhaitons que lors d'une demande d'autopsie, les abords du CHM soient sécurisés par la présence de la police nationale, et que seule la famille proche soit admise à l'intérieur du bâtiment», déclare Ali Bangou Attoumani, délégué Force Ouvrière, qui s'était

exprimé dans nos colonnes sur la gravité des blessures infligées.

Ce n'est en effet pas la première fois que la population de l'île, habituée à enterrer rapidement ses morts, fait montre d'hostilité lorsqu'elle ne peut pratiquer les rites habituels. La police est d'ailleurs fréquemment sollicitée. C'est un vrai débat de société qui doit s'engager, avec religieux et représentant de la justice. «C'est une méconnaissance de notre religion qui autorise pourtant à ne pas pratiquer les ablutions lorsque le corps est abîmé», confie un soignant.

## Mosquée et prières

Le défunt, un jeune connu des services de police et de la prison de Majicavo, dont le corps a été remis à la famille mardi au soir, n'aurait en outre pas bénéficié d'une prière à la mosquée dont il dépendait,

celle de Mandzarsoua. Ce qui n'est pas anormal pour El Mamouni Mohamed Nassur, le porte-parole du Grand cadi interviewé par Mayotte 1ère : «La prière ne se fait pas obligatoirement à la mosquée, elle peut avoir lieu au cimetière». Il légitimait la pratique d'une autopsie, «autorisée par notre religion.» Autant de points à clarifier pour apaiser les tensions lorsque la situation se reproduira.

C'est aussi l'avis de François Maury, le tout nouveau directeur général de l'Agence régionale de Santé océan Indien. S'il laisse la primauté de la réaction au directeur du Centre hospitalier, il faisait part ce mercredi matin de son indignation à la suite de cette agression, «un comportement inacceptable», tout en avançant la nécessité d'une médiation, «pour accompagner les

familles».

Une enquête est en cours pour déterminer si le jeune s'était effectivement rendu au CHM auparavant comme l'affirment ses proches, ce qui aurait pu alimenter leur colère. «Une première recherche au sein de l'hôpital s'est avérée négative», rapportait un délégué syndical ce mercredi matin.

### Agression à Mramadoudou

En tout état de cause, le personnel soignant travaille à flux tendu et compte dénoncer ces agressions, «qui pouvaient se produire aux abords de l'établissement mais jamais encore à l'intérieur», note Oussen Balahachi, délégué CFDT, incrédule, «nous faire agresser, nous qui accueillons tous les gens dans le besoin ! Ces jeunes doivent

prendre conscience qu'un jour ou l'autre, ils auront besoin de nous». Il dénonce par ailleurs d'autres agressions, sur d'autres centres de soins : «Pas plus tard qu'hier mardi, un jeune, manifestement sous l'emprise de la drogue, a cassé la voiture d'un collègue au dispensaire de Mramadoudou», au sud-ouest de l'île, «heureusement la gendarmerie est intervenue pour sécuriser les lieux».

Un malaise que les personnels hospitaliers, soignants et administratifs, du CHM, de Petite et Grande Terre et des dispensaires, vont porter sur la place publique ce mardi 8 septembre, «de 7 heures à 14 heures. Un service minimum sera bien entendu assuré», annoncent les syndicats.

Anne Perzo-Lafond

## Commercial - CDI

**Poste à pourvoir octobre 2015**



, recrute pour son client, ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), un marchandiseur (H/F) pour le secteur Mayotte à plein temps en CDI.

**Ambassadeur des marques phares d'ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), pour un portefeuille de clients identifiés, vous développez l'activité commerciale. Au sein du service vente, sous l'autorité du responsable commercial, vous assurez l'optimisation des ventes . A l'écoute des vos interlocuteurs, vous êtes un véritable négociateur stratégique et opérationnel.**

#### Vos CONNAISSANCES :

Niveau Bac+2

Français lu, écrit et parlé couramment  
Expérience de la visite de terrain et du développement commercial

Maîtrise des logiciels de bureautique  
(Outlook, Power Point, Excel, Word)

#### Votre PROFIL :

Autonome, rigoureux et organisé dans votre travail

Négociateur gagnant-gagnant et goût du challenge

Orienté Service Client et sens de l'écoute

Connaissance du marché économique local

Permis B de plus de 3 ans exigé

La compréhension du marché du tabac local est un plus

#### Caractéristiques du POSTE :

Localisation : Mayotte (Grande et Petit Terre)

Horaires de travail: 39h hebdomadaire du lundi au vendredi

Rémunération fixe + variables selon profil



**Envoyer votre candidature (CV + LM) à contact@sikajob.fr**

